

Demande de recours

dans le cas d'un accident corporel mettant en cause un tiers identifié

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE
ASSURANCE DU PERSONNEL

Document à compléter et à retourner à votre Centre de Gestion

Les informations recueillies sont exclusivement destinées à déterminer si l'arrêt de travail a une cause accidentelle liée à un tiers responsable afin d'exercer le recours subrogatoire prévu par la loi.

Employeur Nom du contact

AGENT ACCIDENTÉ

Nom

Prénom Téléphone

TIERS EN CAUSE

Nom Prénom

Adresse

Téléphone

ACCIDENT

Nature de l'accident : Trajet Travail Vie privée : précisez la nature de l'évènement

Date de l'accident Heure

Circonstances (où ? qui ? comment ?)

- Accident de la circulation
- Action d'une autre personne
(volontaire ou non volontaire)
- Action d'un animal
- Du fait d'une chose
- Du fait de la pratique d'un sport
ou d'un loisir *(individuel/collectif)*
- À l'occasion d'un acte médical
- Incendie

À COMPLÉTER EN CAS D'ACCIDENT DE LA CIRCULATION

Indiquez les compagnies d'assurance automobile :

■ **DE L'AGENT** - Nom

Adresse

Contrat n° Immatriculation

Si le véhicule n'appartenait pas à l'agent, précisez le nom et l'adresse de son propriétaire :

■ **DU TIERS** - Nom

Adresse

Contrat n° Immatriculation

À COMPLÉTER DANS LES AUTRES CAS

Indiquer la compagnie d'assurance responsabilité civile :

■ **DU TIERS** - Nom

Adresse

Contrat n°

AUTRES INFORMATIONS

Témoin(s) (nom, prénom, adresse) :

Pièces à joindre : copie de la carte verte de l'agent, copie recto-verso du constat à l'amiable.

RG2054-v09 - 01/2023 - Tous droits réservés

Relyens

Tél. : 02 48 48 11 20 - Fax : 02 48 48 10 61 - E-mail : recours@relyens.eu - www.relyens.eu

Relyens SPS - S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance - 335 171 096 RCS Bourges - Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY - N° ORIAS 07000814 - www.orias.fr
Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges cedex

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Relyens SPS est responsable au sens du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement (UE) N° 2016/679 du 27 avril 2016) de traitements de données à caractère personnel vous concernant :

- en votre qualité d'agent victime d'un accident de service mettant en cause un tiers responsable ;
- en votre qualité de contact au sein de la collectivité employeur de l'agent victime (couverte pour les risques statutaires).

La licéité de ces traitements repose sur :

- l'intérêt légitime du responsable de traitement ainsi que de la collectivité employeur assurée pour les risques statutaires, les traitements mis en œuvre étant nécessaires à la réalisation du recours contre le tiers responsable de l'accident corporel dont l'agent est victime ;
- l'article 9 §2 f) du RGPD, le traitement étant nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense d'un droit en justice.

Les traitements mis en œuvre ont pour finalité la gestion (demande, suivi de la mise en œuvre...) des services de recours contre tiers responsable inclus dans le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel.

Elles sont destinées principalement aux collaborateurs habilités en charge des recours, aux auxiliaires de justice impliqués dans la procédure, au tiers responsable ainsi qu'à son assureur ; Elles peuvent être également transmises, uniquement pour les données qui les concernent :

- aux collaborateurs habilités en charge de l'exécution du contrat d'assurance statutaire ;
- aux collaborateurs habilités du service Relations Clients ;
- aux collaborateurs habilités du CDG auquel est rattachée votre collectivité ;
- aux collaborateurs habilités de l'assureur porteur du risque statutaire ;
- aux prestataires et sous-traitants impliqués dans le traitement (archivage).

Le renseignement des rubriques vous concernant est obligatoire ; à défaut, Relyens SPS pourrait être dans l'impossibilité de mettre en œuvre le recours contre tiers ou le temps de traitement pourrait être retardé.

Vos données sont conservées jusqu'à la clôture du dossier (épuisement des voies de recours).

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Par ailleurs et sous certaines conditions, vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement ainsi qu'à la portabilité de vos données.

En outre, dans l'hypothèse où le traitement est fondé sur la notion d'intérêt légitime, vous disposez également du droit de vous opposer au traitement de vos données pour des raisons tenant à votre situation particulière, à moins que le traitement soit justifié par :

- l'existence de motifs légitimes et impérieux qui prévaudraient sur vos intérêts et droits et libertés ; ou
- la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

Vous pouvez exercer ces droits, en justifiant de votre identité, en contactant le Délégué à la Protection des Données (DPO) de Relyens SPS par courrier électronique ou par courrier postal (cf. coordonnées ci-dessous).

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une Autorité de contrôle en charge de la protection des données personnelles (cf. coordonnées ci-dessous).

Responsables conjoints du traitement

Relyens SPS
Route de Creton
18110 - VASSELAY
privacy.sps@relyens.eu

Délégué à la Protection des Données

DPO
CS 80006
18020 - BOURGES CEDEX
privacy.sps@relyens.eu

Autorité de contrôle

C.N.I.L
3, Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07
Tél. : 01 53 73 22 22